

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 22 juin 1860

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[De Dorlodot frères](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation2 p. (183r, 184v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 22 juin 1860, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29740>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 juin 1860](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin transmet à Brullé les prix de revient de l'usine de Guise qui doivent être appliqués à Laeken, qui jouit par ailleurs de l'avantage d'acheter moins cher les matières premières, fonte, fer, tôles, charbons. Il précise à Brullé le prix des modèles en fonte, en fer ou en cuivre. Il lui communique le coût de 10 tonnes de fonte livrées à Laeken par De Dorlodot frères ; il lui demande si l'usine de Guise doit payer la facture et, dans ce cas, de lui indiquer le coût de la cuisinière livrée à De Dorlodot frères, pour le soustraire au paiement. Il lui signale qu'il va commencer à fabriquer le modèle pour Besson de Saint-Pétersbourg. Godin demande à Brullé de conserver pour Moerenhout l'argent destiné initialement à sa femme et d'envoyer un mandat postal de 70 F à madame Moulard à Céroux-Mousty. Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 182/185 ».

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Besson \[monsieur\]](#)
- [De Dorlodot frères](#)
- [Moerenhout \[monsieur\]](#)
- [Moulard-Bodainghem, Marie-Françoise](#)
- [Moulard, Jean-Joseph](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Saint-Pétersbourg \(Russie\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieÉditeur de musique et industriel fourieriste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

NomDe Dorlodot frères

GenreNon pertinent

Pays d'origineBelgique

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise produisant de la fonte établie à Acoz, Gerpinnes (Belgique) en 1863.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/11/2024

Lundi le 22 juillet 1850 1850

182

183

Mon cher époux au Poitou

J'ose dire que le prix de revient de la laine de Guise qui suivant ce que je sais entre nous vont être appliqués dans nos comptes de fabrication; la laine de Lachem aurait encore l'avantage des matières à malles compris, qui sur les fontes est maintenant de 5 francs % Misogrammes, soit sur une tonne mille kilog. cinq mille francs et ainsi de suite sur les fers, toles et charbons.

en examinant la facture des modèles qui viennent de vous être expédiés, je remarque que l'on a commis l'erreur de compter les modèles en fer sur le même pied que les modèles en fonte et cela depuis même que par ma lettre du 17 février 1850 j'eus démontré une réfraction absolue; pour éviter cela à l'avenir j'établis pour règle jusqu'à ce qu'il soit établi quelle me répond pas au prix véritable de revient, que les modèles seront comptés sur les bases suivantes pour les matières, la fonte à fr 40 % et le fer à fr 35 % et les modèles à la cuivre 25 %

le moins d'erreurs sera obtenue. Sur les modèles on pourra faire le pied de fr 80 % kilog la partie des modèles en fer

sur le pied de fr 650 % kilog et sur ces sommes au pied sont des prix de revient il faut y ajouter pour frais généraux 25 %

ma réputation de secrétaire n'admet pas de contrefaçon

431

me de porter un peu moins de la somme
de la somme de fr 250
quand à ma facture du 13 juillet elle est
remis par le duplicata ci joint qui annule
la première

les 10 mille milles portes qui vous ont
été expédiés par M. M. Adorlot sont à
échéance le 27 juillet prochain pour fr 302,50
et au 20 aout pour la somme de 302,50

Dont vous avez déjà déboursé fr $\frac{1024,50}{24}$
pour ceux fait par moi $\frac{996,50}{24}$
Dites-mes de vous être pour rigueur de la somme
ou si je dois le faire; que en dernier cas faites
moi connaître la date de la chemise dont je
devrais vous tenir compte en lue en faisant
la rétention.

je vais faire communiquer le modèle pour M.
Bullen de Cétrouperg

conservé longtemps et appartenant que le
reprendre lui-même ou femme ayant dit
les lieux dans autre

envoiez à M^{me} Montard ou au moins à circon-
-moustig un mandat de poche de 70 fr pour
liquide de cette livrerie de fr 70,70 à
agréer mes amitiés affilées

